

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2/2022

En date du 14 mars 2022

Le Conseil municipal s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de Mme Isabelle HENNIQUAU, Maire.
Date de convocation : 7 mars 2022

Nombre de membres : Présents : J. BUREL, M-N BIDON, J. FOURNIER Adjoints.
en exercice : 15 L. WALCKIERS, M. GAUDÉ, J-V PICHER, M-C SCARBOLO, S. BEHRENDT,
L. RISSE, S. CHAVAZ, D. LOPES, J. GEILLON, M. NETELENBOS,
L. RISSE-MICHON.

Nombre de membres :
présents : 15 Absents excusés :

Mme L. RISSE-MICHON a été désigné(e) secrétaire de séance.

Une minute de silence a été observée pour honorer la mémoire de Madame Anne Mégevand décédée soudainement.

Le compte-rendu de la séance du 7 février 2022 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Michel Gaudé fait un point de situation sur la question de la solidarité des victimes de la guerre en Ukraine.

La réunion publique organisée le mercredi 2 mars a réuni une quarantaine de personnes. Organisée conjointement avec Versonnex, cette réunion avait pour objectif de réfléchir sur les possibilités d'aides pour les réfugiés Ukrainiens :

- L'hébergement « Un mois chez moi et un toit pour toi », l'objectif étant de regrouper des potentiels hébergements sur le même territoire pendant un mois à tour de rôle.
A ce jour, plus d'une vingtaine d'offres d'hébergement recensées.
- Collecte en nature en collaboration avec l'association Caritas- Pologne à Krasnystaw, ville frontière de l'Ukraine.
- Une collecte de médicaments et de produits hospitaliers qui sera remise à la Mission Permanente de l'Ukraine à Genève.
- Former une équipe pour l'accompagnement des réfugiés notamment dans les démarches administratives.

1- Urbanisme

❖ Information sur les permis de construire et déclarations préalables instruits

DATE RECEPTION	DOSSIER	DEMANDEUR	OBJET	ENVOI ADS AGGLO DECISION
26/01/2022	DP00139722B0001	HONEGGER Denis	Parcelle AD 2 9 Lotissement Les Choulets Pergola	26/01/2022 TACITE au 26/02/2022
03/02/2022	DP00139722B0002	LIVET Mathieu et Sophie	Parcelle AK 136 189 Impasse des Genévriers Le Clos des Lucioles Ajout de deux fenêtres au garage existant	03/02/2022 TACITE au 03/03/2022

2- Travaux

❖ Point sur les travaux et projets en cours

Vélos à assistance Electrique : L'alimentation électrique a été réalisée sur les deux points retenus pour la mise en place des stations (devant l'école J. JANIER et à la salle polyvalente). Les vélos devraient être installés d'ici une dizaine de jours.

3- Finance

❖ Adoption du compte administratif (Délib D2022-03-01)

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, L. 2122-21 et L.2343-1 et 2,

Le Conseil Municipal ayant désigné M. Jules BUREL président de séance préalablement aux débats sur le compte administratif 2021, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales

Madame Isabelle HENNIQUAU, Maire de Sauvigny, ayant quitté la séance,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité des présents le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Réalisation exercice 2021 Recettes	434 275.23	1 251 785.33
Réalisation exercice 2021 Dépenses	395 348.95	952 036.59
Résultat de l'exercice 2021	38 926.28	299 748.74
Résultat total de l'exercice 2021	338 675.02	
Report de l'exercice 2020	551 208.30	80 000.00
Résultat de clôture de l'exercice 2021	590 134.58	379 748.74

Constate l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la commune et celles du compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2021

❖ Approbation du compte de gestion (Délib D2022-03-02)

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

❖ Affectation du résultat (Délib D2022-03-03)

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	299 748.74 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	80 000.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	379 748.74 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	590 134.58 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-771 107.00 €
Besoin de financement F	=D+E -180 972.42 €
AFFECTATION = C	=G+H 379 748.74 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	309 748.74 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	70 000.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

❖ Rapport d'orientation budgétaire

Néant

4- Conseil & commissions communautaires

Commission déplacements : La nouvelle délégation de service public entrera en vigueur en janvier 2024. Des appels d'offres vont être lancés pour assurer tous les transports en communs dans le Pays De Gex. Une étude est en cours sur toutes les lignes en terme de fréquentations et de coût. Le maintien de la ligne 814 est compromise par le manque de fréquentation entre Ornex et Divonne. Elle est peu référencée et le prix est élevé notamment sur la partie Suisse (Le Canton de Vaud fonctionne sur un principe de prix au kilomètre). Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un transport à la demande sur la partie française entre Ornex et Divonne.

Commission environnement : Evaluation des contrats environnementaux pour apprécier l'efficacité, la pertinence et la cohérences des démarches engagées. Cette évaluation a été réalisée sur la base de bilans technique et financier. L'objectif étant d'identifier les enjeux et perspectives pour l'avenir pour le maintien et la préservation des milieux naturels et de la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques.

5- Divers

CCAS : Animation avec un magicien organisée le mercredi 9 mars. Moment chaleureux où tout le monde a passé un très bon après-midi.

Happy Tab : Reprise des ateliers ce matin avec 5 participants, pour 12 semaines tous les lundis matins de 9h30 à 11h30. Il reste des places pour les personnes intéressées.

Forum vert : Mercredi 16 mars à 20h sur la thématique de la rénovation énergétique.

Foot : Samedi 19 mars soirée à l'occasion des 40 ans du club.

Tennis : Dimanche 20 mars reprise de la saison

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

La prochaine séance de conseil municipal se tiendra en Mairie le 4 avril 2022 à 18h30.

Isabelle HENNIQUAU	Sven BEHRENDT
Jules BUREL	Laurence RISSE
Marie-Noëlle BIDON	Séverine CHAVAZ
Julien FOURNIER	David LOPES
Louis WALCKIERS	Julie GEILLON
Michel GAUDÉ	Monika NETELENBOS
Jean-Vincent PICHER	Lucie RISSE-MICHON
Marie-Christine SCARBOLO	